



**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 avril 2014**

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
TCHOBANIAN Frédéric	Maire	X		
CASTANG Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
DI MAIO Annie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
KIEFFER Dominique	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
HERMETET Jean-Daniel	Conseiller municipal délégué	X		
ORTLIEB Jeannette	Conseillère municipale déléguée	X		
OUDARD Olivier	Conseiller municipal délégué	X		
ROMAN Antonia	Conseillère municipale déléguée	X		
MAURY Pierre	Conseiller municipal	X		
WERY Claude	Conseiller municipal	X		
DESMARAIS Gaëtan	Conseiller municipal	X		
LOYER Denise	Conseillère municipale	X		
MENEGON Alan	Conseiller municipal	X		
STILINOVIC Renato	Conseiller municipal		X	
CILICHINI Laurence	Conseillère municipale	X		
BESSION Claire	Conseillère municipale	X		
GHERABI Malika	Conseillère municipale		X	
VIENNET Emmanuel	Conseiller municipal	X		
MARILA Danijela	Conseillère municipale	X		

**Nombre de présents : 17**

**Nombre de votants : 17**

**Compte rendu du 28 mars adopté à l'unanimité**

**Secrétaire de Séance : Emmanuel VIENNET**

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour**

- Composition des différentes commissions municipales
- Election des membres du CCAS et commission d'appel d'offre
- Indemnités de fonction
- Questions diverses

En préambule, le Maire fait part des félicitations de Martial BOURQUIN, Sénateur Maire d'Audincourt et de Marcel BONNOT, Député.

## **I Composition des commissions municipales**

### **1/ Les affaires suivies en direct par le Maire :**

- Les ressources humaines et personnel dont la gestion des carrières du personnel, formation et contrats CES/CEC
- Les grands projets
- La politique de la ville
- L'emploi
- La sécurité (pouvoirs de polices)
- Les actes notariés
- Les relations avec les médias
- L'engagement du personnel

### **2/ La Commission finances : Dominique KIEFFER, Claire BESSON, Emmanuel VIENNET, Renato STILINOVIC, Denise LOYER, Jean-Daniel HERMETET, Jean-Pierre CASTANG, Olivier OUDARD et Pierre MAURY en charge de :**

- Le budget (construction, suivi)
- Le suivi des consommations (électricité, chauffage, gaz, eau, ...)
- Le suivi des locations d'appartements communaux (bail, répartition des frais communs), loyers
- Le suivi des panneaux d'affichage (inventaire, redevance)
- La gestion des clés des bâtiments municipaux
- Le développement économique et relations industrielles et commerciales
- Les grands projets (suivi des dépenses)
- Les dossiers de subventions
- Le dossier FCTVA
- L'assurance des biens
- L'assurance des personnes
- La gestion du cimetière
- Les subventions annuelles des associations

### **3/ La Commission des affaires administratives et de l'urbanisme : Jean-Pierre CASTANG, Danijela MARILA, Emmanuel VIENNET, Gaëtan DESMARAIS, Malika GHERABI, Renato STILINOVIC et Olivier OUDARD en charge de :**

- Les conventions
- Les contrats
- Les arrêtés
- Le suivi du matériel administratif (photocopieur, ordinateur, ...)
- L'informatique (expression des besoins et achat de matériels)
- La sécurité des biens et des personnes (par exemple contrat des caméras)
- Les problèmes de dégradations avec dépôt de plaintes
- La gestion des risques, plan de sauvegarde, lutte contre les crues
- Les transports (CTPM abri-bus, PMA bus scolaires)
- Le ramassage des déchets (ordures ménagères, déchets verts, tri) et relations avec PMA
- La téléphonie

- Les contrats gaz, EDF
- Le contrôle des équipements sportifs et l'aspect réglementaire
- La gestion de la forêt (ONF, affouages aux particuliers)
- Les grands projets (appel d'offre et passation de marchés publics)
- La voirie (réfection et signalisation)
- Les réseaux (eau, assainissement, EDF, GDF, France Télécom, Numéricable) et les relations avec PMA + VEOLIA
- L'urbanisme (cadastre, foncier, permis, PLU, ZAC)
- Les nuisances (sonores, olfactives, fumées, particules)
- La fourrière (automobile, divagation des animaux)

**4/ La Commission des affaires sociales : Annie DI MAIO, Laurence CILICHINI, Jeannette ORTLIEB, Jean-Daniel HERMETET, Dominique KIEFFER et Claude WERY en charge de :**

- L'animation du CCAS
- Les dossiers RS et les contrats d'insertion
- La CLC
- La CLI
- L'emploi
- La formation continue
- L'intégration
- La santé
- Les relations avec la jeunesse
- Les repas des anciens
- Les colis de Noël et les bons aux anciens
- Le centre aéré, la garderie et les actions vers l'enfance (activités périscolaires, la petite enfance, la mise en place de la réforme scolaire)
- Le Téléthon
- La banque alimentaire
- La gestion des appartements sociaux

**5/ La Commission des travaux en régie : Olivier OUDARD, Claire BESSON, Denise LOYER, Renato STILINOVIC, Jean-Pierre CASTANG, Alan MENEGON et Emmanuel VIENNET en charge de :**

- Les illuminations de fin d'année
- Le nettoyage des rues, des trottoirs, des chemins piétons (village propre)
- Le déneigement (organisation), le contrat déneigement (stock de sel ...)
- L'entretien de l'éclairage public
- L'entretien des panneaux de signalisation (remplacement)
- L'entretien des marquages au sol
- L'entretien du mobilier urbain (corbeilles, bancs, ...)
- L'achat de toutes les fournitures d'atelier et d'entretien
- L'entretien des espaces verts (tonte, arrosage, ...)
- Le fleurissement du village
- Le fonctionnement de tous les bâtiments communaux (dont intervention des entreprises extérieures)
- Le suivi du chauffage (entretien des chaudières, contrôle)
- L'entretien annuel des extincteurs
- Le cahier de sécurité
- La vérification de l'horloge de l'école maternelle
- L'alarme de la salle polyvalente

- Les chemins piétons et pistes cyclables
- L'hygiène (dératisation, ...)
- L'entretien des paratonnerres
- L'accessibilité PMR (voirie, locaux communaux)
- Le suivi des dépenses des services techniques

**6/ La Commission de la communication : Antonia ROMAN, Claude WERY, Danijela MARILA, Laurence CILICHINI, Jeannette ORTLIEB et Claire BESSON en charge de :**

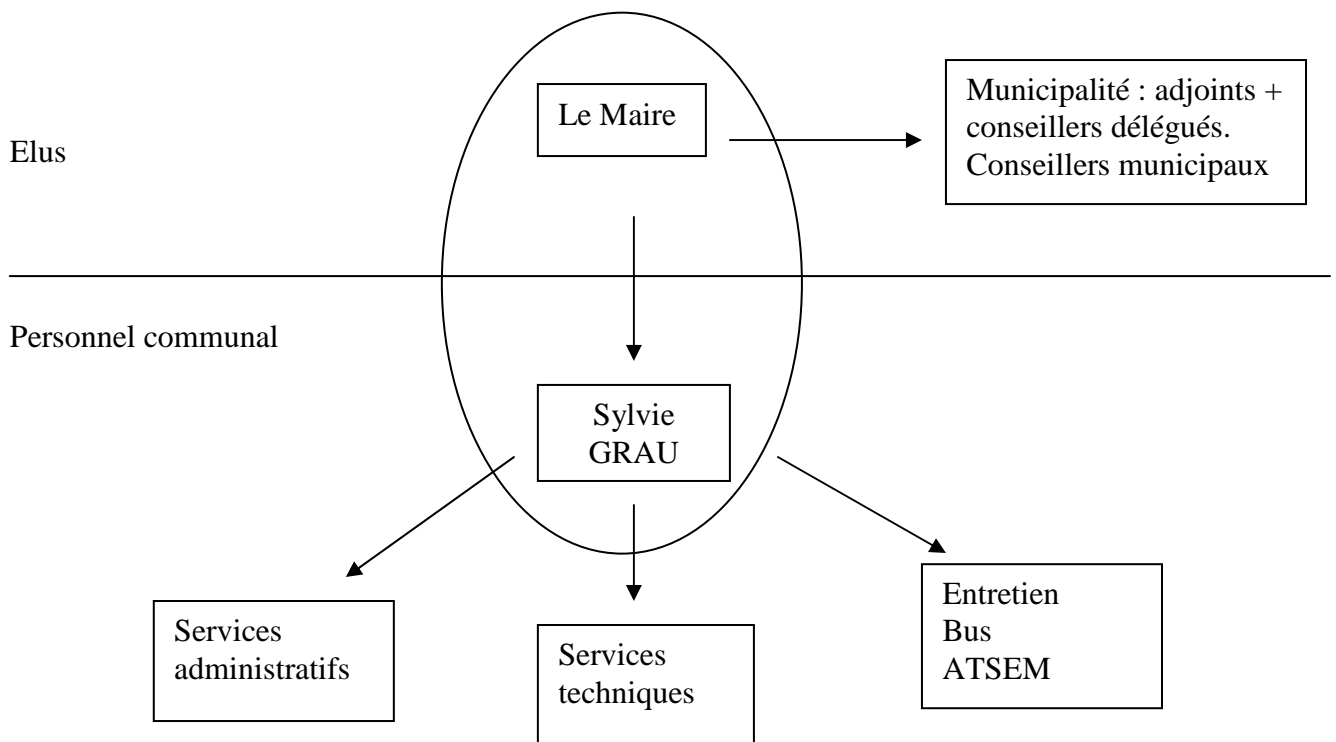
- Le bulletin municipal
- L'information ponctuelle de la population (réseau de distribution)
- La promotion de la commune (dont le site internet), la centralisation des informations
- La mémoire du village
- Les photos
- Le tourisme
- L'organisation des manifestations et des réceptions
- Les relations avec les commerçants
- La communication interne

**7/ La Commission de l'enseignement : Jeannette ORTLIEB, Denise LOYER, Malika GHERABI, Dominique KIEFFER, Jean-Daniel HERMETET et Antonia ROMAN en charge de :**

- Les relations avec l'école primaire et l'école maternelle (besoins, achats de fournitures)
- La mise en place de la réforme scolaire
- Les relations avec les collèges et les lycées
- Les actions culturelles dans l'école
- Les transports dans le cadre des activités culturelles liées à l'école
- Les réservations de la piscine
- Les aides classe nature, voyage à l'étranger
- L'école de musique
- Le bus scolaire
- La salle polyvalente (inventaire, procédures, remplacement de la vaisselle)

**8/ La Commission des relations avec les associations : Jean-Daniel HERMETET, Laurence CILICHINI, Annie DI MAIO, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB et Alan MENEGON en charge de :**

- Les relations avec les associations
- La vérification du bon usage des locaux sportifs
- La convention de mise à disposition des locaux et installations
- La location de la salle polyvalente et des autres salles (suivi du planning, règlement)
- La gestion de la cave
- Le suivi des manifestations sportives
- Le marché nocturne
- Le règlement de la salle
- Les actions culturelles hors écoles



Le Maire + Sylvie GRAU = Rotule

Possibilité d'inviter des personnes extérieures. Il est demandé à Sylvie GRAU si des membres cooptés peuvent être associés. Il semblerait que la loi ait changé.

## **II Election des membres du CCAS**

### **1/ Nombre de membres du Conseil d'Administration**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article R123.7 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 (et qu'il ne peut pas être inférieur à 8) et qu'il doit être pair.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'administration étant entendu qu'une moitié est désignée par le Conseil municipal et l'autre par le Maire.**

**C : 0**

**A : 0**

**P : 17**

### **2/ Election des membres**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

**Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.**

Proposition :

- Annie DI MAIO
- Laurence CILICHINI
- Jeannette ORTLIEB
- Dominique KIEFFER
- Claude WERY

Le dépouillement du vote, qui se déroule au scrutin secret, donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- A déduire (bulletins blancs) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 16

Sont proclamés membres du Conseil d'Administration :

- Annie DI MAIO
- Laurence CILICHINI
- Jeannette ORTLIEB
- Dominique KIEFFER
- Claude WERY

Par ailleurs, le Maire précise qu'en application de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, figurent parmi les membres nommés par le Maire au Conseil d'administration du CCAS :

- Un représentant des associations qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Un représentant des associations familiales
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- Un représentant des associations de personnes handicapées.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions doivent être présentées au Maire par l'Union départementale des associations familiales. Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées doivent proposer au Maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins 3 personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Le renouvellement du Conseil d'administration devant intervenir dans les deux mois qui suivent celui du Conseil municipal, le Maire invitera les associations concernées à lui adresser leurs propositions concernant leurs représentants, **avant le 15 avril 2014, délai de rigueur.**

### **III Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif).

Le Code des marchés publics prévoit que doivent être constitués une ou plusieurs CAO à caractère permanent. Une CAO spécifique peut aussi être constituée pour un marché déterminé. Toutefois, l'élection de plusieurs CAO n'a d'intérêt que pour les collectivités les plus importantes. Il n'y a pas de délai spécifique pour nommer les membres de la CAO. Mais cette nomination doit être effectuée dès que la passation d'un marché est prévue.

- Les membres titulaires de la CAO (art.22 du Code des marchés publics)

COLLECTIVITES	COMPOSITION DE LA CAO
Commune de moins de 3500 habitants	Le Maire (Président de la CAO) ou son représentant + 3 membres du Conseil municipal
Commune de 3500 habitants et plus	Le Maire (Président de la CAO) ou son représentant + 5 membres du Conseil municipal
EPCI ou syndicat mixte	Le Président de cet EPCI (Président de la CAO) + un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la Commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé

Pour la commune de Sainte-Suzanne, il y a lieu de désigner 3 membres du Conseil municipal.

Les membres titulaires de la CAO sont élus au sein de la collectivité à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à **l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.**

**Il est procédé à l'élection des membres de la CAO au scrutin public :**

- **Danijela MARILA, suppléante du Maire**
- **Jean-Pierre CASTANG (Titulaire) et Pierre MAURY (Suppléant)**
- **Olivier OUDARD (Titulaire) et Gaëtan DESMARAIS (Suppléant)**
- **Emmanuel VIENNET (Titulaire) et Dominique KIEFFER (Suppléante)**

**C : 0**

**A : 0**

**P : 17**

### **IV Indemnités des élus**

Le Maire expose que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants, il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et aux

Conseillers municipaux délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Selon l'importance démographique de la commune, les taux maximum de ces indemnités sont fixés comme suit :

- Maire : 43 % de l'indice 1015
- Adjoint : 16,5 % de l'indice 1015 avec un nombre maximum de 5

Le Maire propose de répartir comme suit l'enveloppe globale :

- Maire : 35 % de l'indice 1015
- Adjoint : 13.2 % de l'indice 1015
- Conseiller délégué : 8.5 % de l'indice 1015

**C : 0**

**A : 1**

**P : 16**

## **V Questions diverses**

Le Maire précise qu'il y a lieu de faire un point avec chaque adjoint et chaque conseiller délégué en présence de Sylvie GRAU, Secrétaire Générale :

- Dominique KIEFFER : 3 avril à 17 h 30, a déjà été fixé et eu lieu en raison de l'urgence pour la préparation du budget
- Annie DI MAIO : Jeudi 10 avril à 19 h 15
- Jean-Pierre CASTANG : Vendredi 11 avril à 14 h 00
- Jeannette ORTLIEB : Vendredi 11 avril à 15 h 30
- Olivier OUDARD : Vendredi 11 avril à 16 h 45
- Jean-Daniel HERMETET : Vendredi 11 avril à 17 h 30
- Antonia ROMAN : Vendredi 11 avril à 18 h 15

Par ailleurs, il est prévu :

- Une visite du périscolaire le vendredi 11 avril à 15 h 00 avec Annie DI MAIO
- Une visite de l'école primaire le vendredi 11 avril à 16 h 10 avec Jeannette ORTLIEB
- Une visite de l'école maternelle le vendredi 11 avril à 16 h 25 avec Jeannette ORTLIEB

En outre, la Maire insiste sur le fait de lancer rapidement les Commissions. Les dates doivent être communiquées à Sylvie GRAU avec un ordre du jour précis afin que les convocations puissent être envoyées.

Enfin, les prochaines dates à retenir :

- Conseil municipal : Vendredi 25 avril à 19 h 30
- CA du CCAS : Lundi 28 avril à 18 h 30

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30**

Liste des délibérations :

- Détermination du nombre de membres du CCAS
- Election des membres du CCAS
- Election des membres de la CAO
- Indemnités du Maire
- Indemnités des adjoints et conseillers délégués